

faire vivre la démocratie dans leur gouvernance

Le modèle entrepreneurial coopératif est basé sur les valeurs de démocratie, solidarité, responsabilité, pérennité, transparence, proximité et service, ces principes étant reconnus tant au niveau international qu'au niveau national (la loi de 1947 portant statut de coopération et la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire).

La proximité entre la RSE et les coopératives est structurelle et inhérente à leur modèle économique : gouvernance démocratique, ancrage territorial, prise en compte du « long terme » et de la « transmission aux générations futures » grâce à l'impartageabilité des réserves font directement échos à la définition du **développement durable**.

LA COOPÉRATIVE : ÉCOLE DE LA DÉMOCRATIE

Chaque année, les coopératives s'engagent à rendre compte devant les Assemblées générales de sociétaires. Ces temps forts assurent **transparence et démocratie** et sont aussi l'occasion de faire le point avec les sociétaires de la coopérative sur des sujets comme la stratégie de l'entreprise mais aussi sur l'égalité entre les femmes et les hommes, le dialogue social, la territorialisation des emplois...

Ce fonctionnement démocratique consolidé s'adresse à l'ensemble des partenaires. La transparence n'est pas seulement pensée pour le consommateur, elle l'est aussi pour le salarié et l'élu. Ainsi, l'ensemble des parties prenantes est formé à l'engagement démocratique et à la décision collective, des **acquis majeurs pour tous les citoyens**. Ce modèle d'entreprise est donc porteur d'avenir. Les coopératives veulent renforcer encore plus leur fonction d'accompagnement de leurs adhérents et salariés pour inscrire leur projet d'entreprise dans un monde en mutation. Des millions d'heures de formation sont ainsi dispensées aux membres adhérents, sociétaires, et à leurs représentants élus pour qu'ils puissent administrer les coopératives.

ASSURER UNE GOUVERNANCE TRANSPARENTÉ

Le dispositif dit de « **révision coopérative** », étendu par la Loi ESS à l'ensemble des familles coopératives, vise à assurer aux coopératives qu'elles sont organisées et fonctionnent conformément aux principes qui les régissent, répondant ainsi aux attentes légitimes tant de leurs adhérents que des citoyens et des pouvoirs publics en termes de transparence.

La révision constitue un **outil d'aide à la gouvernance** qui permet de s'assurer de la conformité de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion des coopératives aux principes et aux règles de la coopération. Au-delà de cette dimension, elle constitue aussi un outil d'aide à la décision dans une **démarche de progrès** au sein de la coopérative : cela passe tout particulièrement par la formation et l'implication de ses membres et salariés dans un même projet collectif.

Tous les 5 ans, près de 5000 entreprises Scop, coopératives agricoles, maritimes, artisanales et HLM réalisent une révision coopérative... et ce, parfois depuis plus de 50 ans.

Les coopératives s'engagent à :

- **Promouvoir et incarner dans leur projet les valeurs modernes de responsabilité, de proximité et de solidarité et d'engagements vis-à-vis de leurs parties prenantes.**
- **Mettre en œuvre des systèmes de formations internes et d'information des sociétaires, pour assurer un bon niveau de connaissance du fonctionnement, une maîtrise et un contrôle de leur entreprise par les administrateurs et les sociétaires.**